



© Peter Caton pour Action contre la Faim

ENVIRONNEMENT & CLIMAT

POLITIQUE ACTION CONTRE LA FAIM FRANCE

2022 - 2025

PUBLICATION POUR ACTION CONTRE LA FAIM FRANCE
— MAI 2022





© Peter Caton pour Action contre la Faim

INDEX

MOTIVATION ET CONTEXTE	4
ENGAGEMENTS	6
ÉVALUATION ET PLANIFICATION	6
ACTION ET PROMOTION	8
TRANSFORMATION ET COMMUNICATION	11
BIBLIOGRAPHIE	13

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de cette politique environnementale d'Action contre la Faim France. Cette politique apporte des normes minimales en matière d'environnement.

Cette politique a été élaborée en collaboration avec Eduardo Sánchez Jacob et Rudy Martínez, sous la coordination de Mayte Valdez, responsable des thèmes transversaux ACF-Espagne, et Camille Evain, référent énergie et environnement ACF-France. Nous remercions tout particulièrement les principaux contributeurs Didier Vergès, référent prévention et résilience aux catastrophes ; Jean Lapègue, référent accès à l'eau, assainissement et hygiène (WASH) ; Pierre-Marie Goimard, référent technique WASH pour le Moyen-Orient ; Cyril Lekiefs, référent sécurité alimentaire et moyens d'existence (FSL) ; Pauline Verriere, chargée de plaidoyer FSL ; et Pascal Revault, directeur de l'expertise et du plaidoyer.

La politique environnementale réseau WASH existante (2014) sera mise à jour en utilisant des éléments de cette politique. Cette politique spécifique au secteur WASH est axée sur :

- l'intégration des questions environnementales dans les projets WASH.
- le support pour développer des stratégies techniques qui protègent, restaurent et préservent notre environnement.
- la proposition d'approches standard en fonction des contextes de mise en œuvre.
- l'éducation environnementale et le renforcement des capacités afin d'accroître la sensibilisation à l'environnement parmi les participants au programme et d'assurer une autogestion durable à l'avenir.

MOTIVATION ET CONTEXTE

L'année 2020 a été marquée par la température moyenne mondiale la plus élevée à ce jour, les six dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, avec une température moyenne supérieure d'environ 1,25 °C à celle de la période 1850-1900¹. Les phénomènes météorologiques extrêmes endommagent les infrastructures et peuvent entraver l'accès aux établissements de santé et de soins, exposant ainsi les femmes enceintes et les nourrissons à un risque accru². Le changement climatique, qui se manifeste aujourd'hui de multiples façons dans le monde entier, est devenu une crise climatique. En outre, le comportement humain n'a jamais menacé la faune sauvage comme il le fait aujourd'hui. La biomasse mondiale des mammifères sauvages, par exemple, a chuté de 82 %, tandis que les trois quarts de la surface terrestre de la planète sont considérablement altérés, et que 66 % de la surface des océans subit des impacts cumulatifs croissants³ qui exacerbent une crise environnementale déjà grandissante.

Non seulement les crises environnementale et climatique s'accroissent, mais elles se renforcent l'une l'autre. Le changement climatique, est un facteur direct entraînant un déclin de la biodiversité et des services écosystémiques, mais il aggrave aussi l'effet négatif d'autres facteurs d'origine non-climatiques⁴. Le climat et l'environnement sont également liés par des actions et des solutions connexes qu'Action contre la Faim met en œuvre sur le terrain. Il est impossible, par exemple, de produire de l'hydroélectricité sans affecter également la faune et la flore aquatiques. Ainsi, les interventions humaines qui se veulent positives sur l'environnement ont également des répercussions sur notre climat et vice versa. Ces effets se répercutent directement sur les défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition que nos programmes combattent dans le monde entier.

En 2020, plus de 700 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim⁵. Le retard de croissance, en particulier, a touché 149 millions d'enfants de moins de 5 ans, 47 millions souffrant de sous-nutrition sévère⁶, et 14 millions de sous-nutrition sévère. Les crises climatiques et environnementales exacerbent la faim en compromettant directement la santé, en augmentant le nombre de maladies d'origine alimentaire, hydrique⁷, vectorielle et aérienne, ou de grandes épidémies & zoonoses, comme le paludisme (Martens 1995), la dengue (Patz 1998), la diarrhée (Kolstad 2011) et le choléra (Pascual 2000). La faim a de nombreuses autres répercussions qui nuisent à la santé des individus, et pouvant entraîner leur décès. (Patz 2005, McMichael 2006, Costello 2009).

Compte tenu des urgences climatiques et environnementales reconnues au niveau international et de leur lien avec la malnutrition, Action contre la Faim doit adopter une approche climatique et environnementale qui vise à transformer notre relation avec les écosystèmes, en reconnaissant que leur valeur va au-delà des services qu'ils fournissent. Cette approche nous permet de mieux comprendre les principaux problèmes environnementaux et nous met au défi de les affronter de manière responsable. Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et à mettre un terme à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030. Pour y parvenir, nous devons nous attaquer à la crise climatique, ainsi qu'à d'autres problèmes urgents tels que les inégalités de genre, et mettre en œuvre des pratiques humanitaires et de développement qui respectent l'environnement, tout en contribuant à la lutte contre la crise climatique et, en fin de compte, à la promotion de la sécurité alimentaire dans toutes les régions du monde.

La communauté internationale intègre de plus en plus le droit à un environnement sûr, propre et sain comme une obligation étatique, aux droits de l'humains comme en témoignent les constitutions de plus de 100 pays. Au-delà des simples cadres juridiques, des exigences des donateurs ou des pressions sociétales, nous pensons que l'intégration des aspects environnementaux dans nos actions est également une obligation morale. En effet, nous estimons qu'il est essentiel, dans notre lutte contre la faim, de pratiquer et de donner l'exemple de la responsabilité environnementale, notamment en ce qui concerne le changement climatique.

La crise climatique a des répercussions directes et indirectes sur un large éventail d'ODD : santé, sécurité alimentaire, emploi, moyens de subsistance, égalité des sexes, éducation, logement, pauvreté et mobilité. Le changement climatique renforce les inégalités existantes à de multiples niveaux : Face à des chocs climatiques qui détruisent la production agricole, par exemple, les populations vulnérables peuvent n'avoir d'autre choix que de réduire leur consommation alimentaire, de retirer leurs enfants de l'école ou de vendre les biens de production dont dépend leur subsistance. Les femmes, qui représentent la majorité des populations vulnérables dans le monde et sont moins représentées dans les processus de décision et sur le marché du travail, sont les plus touchées. Si rien n'est fait, la féminisation de la pauvreté ne peut donc que s'aggraver. Étant donné que le changement climatique risque d'aggraver les problèmes de malnutrition et de santé ainsi que les inégalités sociales, Action contre la Faim s'engage à être à l'avant-garde de la lutte contre la faim en adoptant et en faisant progresser une vision égalitaire du genre, grâce à laquelle nous concevons et mettons en œuvre une approche qui respecte à la fois le climat et l'environnement.

Sous l'effet de l'utilisation des terres, de leur exploitation et de la pollution, entre autres facteurs, la crise environnementale réduit la biodiversité et les fonctions des écosystèmes telles que la production alimentaire et l'accès à l'eau potable. Ces fonctions et services sont liés à la réalisation de plusieurs des ODD, et la Vision 2050 pour la biodiversité⁸ ne peut être réalisée sans un changement transformateur.

Cette politique décrit nos engagements en matière de lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, en établissant des principes fondamentaux et des normes minimales pour guider nos interventions. Il intègre des perspectives mondiales et locales qui protègent l'environnement local et identifient et atténuent les risques environnementaux. Les normes minimales nous permettent de suivre et d'évaluer nos progrès. Nous nous engageons à intégrer les enjeux de crise climatique dans notre planification stratégique ainsi que dans notre système de gestion à tous les niveaux.

Le principe de base est qu'il n'y a pas de restrictions ou de limitations quant aux secteurs dans lesquels cette politique peut être mise en œuvre. Ainsi, la portée géographique de la politique est mondiale. Les dimensions sociales, économiques, politiques et écologiques de chaque intervention programmatique doivent être mises en œuvre pour en assurer la cohérence. Les références citées dans cette politique proviennent de la Déclaration de Rio (juin 1992), de l'Accord de Paris, de l'Union européenne et des Nations Unies, notamment du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et de l'Unité conjointe (JEU)⁹ de l'ONU Environnement et de UNOCHA pour les interventions d'urgence, ainsi que des directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour des établissements de santé résilients face au climat et écologiquement durables¹⁰.

1. Climate Change Service of the European agency, Copernicus

2. https://www.researchgate.net/publication/6551034_Health_Concerns_of_Women_and_Infants_in_Times_of_Natural_Disasters_Lessons_Learned_from_Hurricane_Katrina

3. IPBES Report on biodiversity and ecosystem services, 2019

4. Non climatic stressors such as land and sea-use change, overexploitation of resources, pollution and invasive alien species - Ibid

5. FAO - SOFI report 2021 - State of Food Security in the world

6. WHO Level and Trends on Child Malnutrition 2020

7. Climate Change Impacts on Waterborne Diseases: Moving Toward Designing Interventions, Karen Levy and Al, 2018

8. Long-Term Strategic Directions To The 2050 Vision For Biodiversity

9. <https://www.unocha.org/themes/environmental-dimensions-emergencies>

10. WHO Guidance for Climate Resilient and Environmentally Sustainable Health Care Facilities 2020

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT 1 - ÉVALUATION ET PLANIFICATION

Action contre la Faim rend compte de son impact environnemental et de ses méthodes dans le contexte d'une crise climatique grandissante.

PRINCIPE 1.1: Connaître et réduire notre empreinte carbone

Dans les années à venir, la crise climatique sera la menace la plus importante pour le développement international, car elle accroît l'intensité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses, les cyclones et les inondations, qui ne feront qu'engendrer d'avantage d'urgences humanitaires et déplacer un nombre croissant de personnes. Elle exacerbera les inégalités existantes, touchant particulièrement les groupes en insécurité alimentaire et les personnes souffrant de dénutrition.

La plupart des activités humaines ont une empreinte carbone, et le seul moyen d'éviter d'aggraver notre impact sur le climat est de prendre conscience de nos propres émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de les réduire, conformément à la trajectoire définie dans l'Accord de Paris.

Cette politique soutient l'objectif de l'Accord de Paris, qui consiste à maintenir la température moyenne mondiale dans la limite d'une augmentation de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, visant une augmentation de 1,5°C, et en assurant la transition vers une société neutre en carbone d'ici 2050.

Pour faire face à la crise climatique, nous nous engageons à atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES à moyen terme, ainsi qu'à préserver et à renforcer, le cas échéant¹¹, les puits et les réservoirs de GES. Nous tenons compte de l'impact négatif potentiel des programmes dédiés à la compensation carbone sur le changement d'affectation des terres et préférons toujours la réduction des GES aux mesures de compensation¹², qui sont réservées aux émissions incompressibles liées à notre mandat.

NORMES MINIMALES :

→ L'empreinte carbone de chacune des missions d'Action contre la Faim est calculée à l'aide d'une méthodologie internationalement reconnue, et prend en compte un large éventail d'éléments, notamment l'énergie, le transport, les fournitures, les équipements et les technologies de l'information et de la communication.

→ Le principe de «zéro émission nette d'ici 2050» se reflète dans notre planification stratégique. La trajectoire de réduction des émissions de GES est compatible avec ce principe, en minimisant le recours à des mesures de compensation.

→ Nos missions conçoivent et mettent en œuvre un plan de réduction des GES de 50% d'ici 2030¹³, avec un calendrier, des mesures et des ressources fermes.

→ Nous gérons et réduisons notre consommation d'énergie, en optant à moyen terme pour l'utilisation d'énergies renouvelables dans nos bureaux, et en améliorant progressivement l'efficacité de la flotte de véhicules. D'ici 2025, nous réviserons notre stratégie de transport et de mobilité en tenant compte de ce standard.

→ Les produits utilisant des fluides frigorigènes à fort impact environnemental (CFC et HCFC) sont progressivement abandonnés.

PRINCIPE 1.2: L'impact environnemental de nos projets est évalué et les droits environnementaux respectés.

Il est entendu qu'un environnement sûr, propre, sain et durable est indispensable à la pleine réalisation d'un large éventail de droits humains, notamment le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement. L'évaluation des impacts environnementaux potentiels de nos activités permettra de garantir le respect de ces droits, même dans les pires scénarios.

Des outils simples sont utilisés pour l'évaluation environnementale de nos interventions et la détection des risques. Lorsque nous identifions des projets ayant un impact potentiellement élevé¹⁴, nous réalisons une Analyse d'Impact Environnemental (AIE) spécifique. Nous assurons la participation des populations locales afin qu'elles puissent faire valoir leurs connaissances et exprimer leurs préoccupations environnementales. Nous assurons une participation adéquate des femmes et des groupes minoritaires afin de saisir leurs connaissances et leurs besoins spécifiques dans ces consultations, et nous intégrons des analyses de genre et de protection spécifiques à l'environnement.

NORMES MINIMALES :

→ Tous les projets incluent un indicateur environnemental.

→ Via un outil simplifié, tous les projets intègrent une évaluation environnementale

→ Les projets à haut risque environnemental font systématiquement l'objet d'une AIE, en accordant une attention particulière aux populations locales et aux groupes vulnérables.

→ Nous protégeons et respectons les droits environnementaux et veillons à ce que les réglementations environnementales spécifiques, si elles existent, soient appliquées à nos interventions dans les pays présentant des risques environnementaux élevés.

→ Nous soutenons et renforçons la résilience climatique des infrastructures de soin et systèmes de santé.

PRINCIPE 1.3: Les liens entre notre cœur de mandat et la crise climatique sont étudiés, et les moyens à mettre en œuvre pour un climat sans faim sont explicités

Le changement climatique aggravant les crises humanitaires, il devient de plus en plus important de combler le fossé entre l'humanitaire d'urgence et le développement. Il est nécessaire d'avoir une connaissance précise des interactions de l'environnement et du climat avec les populations vulnérables qui dépendent de l'environnement naturel et de ses services. Reconnaisant que la raison pour laquelle les femmes et les filles sont plus vulnérables au changement climatique est souvent construite socialement, en raison de leur statut social différent et des rôles qui leur sont traditionnellement attribués, nous accordons une attention particulière au genre et aux autres inégalités. À partir de cette analyse, nous définissons notre façon de travailler à la fois pour des interventions spécifiques, et pour une approche intégrée qui réduira et atténuera notre impact négatif, tout en maximisant notre impact positif.

NORMES MINIMALES :

→ Nous identifions les défis à relever, les forces et les faiblesses de nos interventions face à l'adaptation et l'atténuation de la crise climatique.

→ Nous définissons notre rôle dans la lutte contre la faim dans le cadre d'une approche tenant compte du climat, de l'environnement et du genre.

11. En particulier lorsque les co-bénéfices sociaux, ainsi que pour la sécurité alimentaire, la nutrition ou la biodiversité sont démontrés.

12. Également appelée *offsetting* en anglais, elles désignent tout type de mesure et d'action dont on attend un bénéfice à long terme en évitant les émissions de GES ou en séquestrant le carbone.

13. La cible commune au réseau Action contre la Faim est de réduire les émissions GES conformément aux accords de Paris, chaque siège opérationnel est libre de définir sa propre trajectoire de réduction. L'objectif de -50% by 2030 est applicable pour Action contre la Faim France.

14. Projets identifiés comme tel par un outil d'évaluation simplifié

ENGAGEMENT 2 - ACTION ET PROMOTION

Action contre la Faim promeut des actions respectueuses de l'environnement à l'avant-garde de la lutte contre la faim

PRINCIPE 2.1: Prendre soin des ressources naturelles et de leur gestion.

Action contre la Faim s'engage à intégrer une composante environnementale dans sa chaîne d'approvisionnement et dans la conception de ses programmes afin d'atténuer l'impact négatif potentiel sur les ressources, notamment l'énergie, les minéraux, l'eau, le sol et la biodiversité. Nous encourageons et promouvons la gestion durable des ressources et l'agroécologie, y compris l'agroforesterie et d'autres pratiques de recarbonation des sols, afin de maximiser les impacts positifs de nos opérations.

Nous adhérons à ce principe dans notre chaîne logistique et dans la conception de nos programmes afin de minimiser la quantité de déchets produits, en donnant la priorité à la réduction des matériaux et des équipements utilisés, en réutilisant les matériaux nécessaires à nos opérations (en les remettant à neuf, en les partageant, en les vendant, en les donnant ou en les réutilisant en interne) et en recyclant ceux qui ne peuvent être réduits ou réutilisés. Le traitement des déchets résiduels est conforme aux réglementations et lois locales, aux normes de l'OMS si elles sont plus élevées, et à des mesures plus respectueuses de l'environnement si elles sont disponibles. Nous accordons une attention particulière aux déchets dangereux.

Nous reconnaissons que l'impact environnemental des matériaux ou des équipements est généré à toutes les étapes de la vie d'un produit¹⁵, de l'extraction des matières premières au traitement des matériaux, à la fabrication, à la distribution, à l'utilisation, à la réparation et à l'entretien, et à l'élimination ou au recyclage. Action contre la Faim s'engage à tenir compte de ces aspects lors de l'achat de produits et services, et la réalisation des opérations liées à l'approvisionnement.

Nos engagements s'étendent également à la réduction de l'utilisation des matériaux par l'allongement de la durée de vie des équipements et par la limitation de leur renouvellement, en privilégiant ceux qui ont une origine plus durable ou qui portent des labels environnementaux (labels papier, écologiques, électroniques) et ceux qui génèrent moins de déchets ou sont plus faciles à gérer (par exemple, éviter les plastiques, les déchets dangereux). Nous sommes attentifs à nos pratiques, usages et services, en veillant à ne pas limiter ou réduire la durée de vie des équipements, ni à pousser à leur renouvellement prématuré.

NORMES MINIMALES :

- Nous prenons en compte le lien entre l'environnement et les moyens de subsistance de certains groupes et leur lien avec la nature, en mettant l'accent sur le genre et la diversité.
- Nous reconcevons les projets et les techniques de mise en œuvre si nécessaire pour éviter la contamination des aquifères, de l'eau, du sol ou de l'air, ou l'épuisement des ressources naturelles locales.
- Nos bureaux possèdent un système approprié de gestion des déchets, et s'assurent qu'un système dédié à la détection et à la gestion des déchets dangereux existe.
- Nous intégrons des critères inspirés des normes internationales en matière d'achats durables, tels que les marchés publics verts (GPP) de l'Union européenne ou la norme ISO 20400 dans notre chaîne d'approvisionnement. Ces critères seront intégrés dans les appels d'offres et les demandes d'équipements ou de services.
- Les bonnes pratiques environnementales des fournisseurs, la bonne utilisation des équipements et des services, et les bonnes pratiques en matière de transport et de mobilité sont partagées, tandis que les pratiques d'autres partenaires jugées plus efficaces et bénéfiques que les nôtres sont adoptées.
- Nous surveillons la consommation de ressources clés telles que l'énergie (carburant, gaz, bois et électricité), l'eau, les véhicules, le matériel informatique, les télécommunications.

15. En particulier lorsque les co-bénéfices sociaux, ainsi que pour la sécurité alimentaire, la nutrition ou la biodiversité sont démontrés.

PRINCIPE 2.2: La disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce et aux informations sur les risques de catastrophes seront améliorés afin que nous puissions anticiper et remodeler nos programmes, si nécessaire, en utilisant une approche environnementale

Les catastrophes environnementales et climatiques augmentent en fréquence et en intensité, il est donc important que nous promouvions des mécanismes de surveillance et des systèmes d'alerte précoce dans les zones vulnérables à la variabilité climatique. Nous adoptons le concept d'alerte précoce et d'action rapide pour traduire les alertes en actions anticipées susceptibles de réduire l'impact de certaines catastrophes.

Nous encourageons la surveillance multisectorielle afin d'assurer une évaluation globale et approfondie des déterminants de la faim, y compris des risques naturels et anthropiques. Nous encourageons l'utilisation de systèmes de surveillance intégrés et de systèmes d'alerte climatique précoce, en les intégrant à nos projets et à notre réponse à la crise climatique, en prévention de la sous-nutrition et en améliorant la gestion des ressources naturelles. Ce faisant, nous consulterons les dirigeants locaux et tiendrons compte de la voix des autres parties prenantes de la communauté.

NORMES MINIMALES :

- Nous augmentons notre capacité prédictive par la recherche et l'innovation, en explorant les liens entre les données et les technologies émergentes, en particulier dans les domaines fortement exposés à la crise climatique.
- Nous encourageons la recherche et l'innovation autour des systèmes d'alerte précoce, en explorant les liens entre les données et les technologies innovantes¹⁶.
- Nous anticipons nos actions face à des événements catastrophiques et plaidons pour cette fenêtre d'opportunité auprès de nos parties prenantes.

PRINCIPE 2.3: Nous définissons et développons des actions adaptées pour surmonter les conséquences de la crise climatique sur la faim.

L'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe sont des sujets intersectoriels. Il est essentiel que les politiques publiques liées à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé, au développement rural, à l'eau et à l'assainissement, et au développement économique en tiennent pleinement compte, offrant ainsi un ensemble cohérent de politiques qui permettent un développement inclusif et une nutrition pour toutes et tous.

Des mesures d'adaptation opportunes et bien conçues peuvent atténuer les effets de la crise climatique sur les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables grâce à la préparation et à la réduction des risques. Ces principes doivent être développés pour garantir que le financement de l'adaptation atteigne ceux qui en ont le plus besoin, en renforçant leurs moyens de subsistance et en développant leur capacité à faire face aux effets néfastes de la crise climatique.

Action contre la Faim insiste sur la nécessité d'une atténuation ambitieuse, car un climat changeant peut mettre en péril la santé et l'accès aux services de base tels que l'eau, l'assainissement, la sécurité alimentaire et la nutrition. Néanmoins, les mesures d'atténuation ne doivent jamais être déployées de manière à menacer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés locales, ou à nuire à la qualité des soins que nous dispensons. Nous devons promouvoir la protection sociale - en tenant compte des inégalités sociales - afin d'éviter l'exclusion, notamment des populations vulnérables.

16. Par exemple le lien entre les facteurs hydroclimatiques et les conditions et la prévalence de la santé et de la dénutrition, et/ou études continues sur les différents impacts que la crise climatique peut avoir sur différentes catégories de personnes, notamment les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.

Des communautés du monde entier sont confrontées à des environnements naturels dégradés, notamment à l'érosion des sols et à la désertification, à la salinité des sols, à la perte de biodiversité et à la pénurie d'eau en raison de chocs et de stress climatiques fréquents. Ces conséquences dévastatrices affectent négativement la fertilité des sols, la disponibilité des pâturages et la capacité d'irriguer les cultures. En plus des actions d'adaptation et d'atténuation, Action contre la Faim développe des actions spécifiques visant à restaurer les environnements dégradés en mettant en œuvre une gestion responsable des ressources naturelles, comme la restauration des terres et le boisement, la gestion holistique, etc.

Étant donné que le changement climatique peut exacerber les déséquilibres sociaux existants, il est essentiel que nous adoptions une perspective d'égalité des genres dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. La participation et le leadership des femmes dans les initiatives environnementales sont essentiels, car ils nous permettent non seulement de bénéficier des connaissances et des compétences des femmes, mais ils offrent également la possibilité d'autonomiser les femmes et de faire en sorte que les inégalités de pouvoir existantes soient corrigées.

Un engagement significatif des femmes peut également garantir que leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Nous pensons que le mélange des connaissances, des compétences et des capacités des hommes et des femmes garantira l'efficacité et la durabilité de nos initiatives d'adaptation et d'atténuation¹⁷.

NORMES MINIMALES :

- Nous définissons notre stratégie pour affronter et surmonter les effets de la crise climatique sur la faim des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants sous-alimentés, les femmes, les personnes âgées, les ménages les plus pauvres et les personnes handicapées.
- Nous définissons un ensemble d'actions et de mesures adaptées en fonction de notre expertise, en renforçant la résilience, en réduisant les besoins et en soutenant des moyens de subsistance durables et des ressources en eau résilientes en prévision des chocs futurs.
- À tous les niveaux où nos projets sont développés, nous impliquerons tous les acteurs, y compris les personnes vulnérables - en particulier les femmes et les groupes marginalisés - dans la planification, la budgétisation et l'élaboration de politiques qui renforcent la résilience et les capacités d'atténuation.
- Nous augmentons la couverture des services de base par des mesures et des stratégies respectueuses de l'environnement.
- Nous incluons dans nos programmes des éléments de sensibilisation et de changement de comportement qui respectent et favorisent un environnement durable.

ENGAGEMENT 3 – TRANSFORMATION ET COMMUNICATION

Action contre la Faim s'engage à une transformation transparente et responsable face à la crise climatique.

PRINCIPE 3.1: Nous nous attaquons aux crises climatiques et environnementales en préconisant des actions préventives, durables, résilientes et équitables.

La crise climatique, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles - associés à l'impact des urgences climatiques - ont des conséquences profondes en tant que moteurs de la faim, affectant négativement la biodiversité et l'accès à l'eau dont dépendent les systèmes alimentaires.

Action contre la Faim s'engage à inciter les décideurs et les parties prenantes à tous les niveaux à modifier leurs politiques et leurs pratiques, si nécessaire, afin de maintenir leur action dans la lutte contre la faim.

Sur la base des faits, de la recherche et de recherches-actions, nous plaidons en faveur d'actions anticipées d'adaptation et d'atténuation, de protection et de la gestion durable des ressources naturelles, afin de protéger les personnes, en particulier celles qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des menaces d'urgences climatiques. Nous plaidons pour un accès résilient et durable aux services tels que la santé mondiale, l'eau et l'assainissement, la nutrition et la sécurité alimentaire pour tous.

Nous adaptons nos actions aux différents contextes culturels, aux connaissances et savoir-faire traditionnels, tout en promouvant des systèmes durables et l'égalité de genre, avec les communautés locales, en tenant compte des croyances des individus et de leur relation avec l'écosystème environnant.

Nous soutenons les initiatives qui reposent sur des approches intégrées, systémiques et unifiées vis à vis de la santé pour les communautés vivantes interdépendantes au sein de l'écosystème, y compris les humains et la diversité des espèces.

NORMES MINIMALES :

- Nous définissons notre stratégie de plaidoyer pour faire face aux crises climatique et environnementale, en cohérence avec une approche basée sur les droits humains.
- Nous nous attaquons aux crises climatique et environnementale en promouvant des actions de prévention, d'adaptation et d'atténuation, en intégrant les technologies innovantes et les systèmes de gestion de l'information aux connaissances traditionnelles, au savoir-faire et à l'innovation, et en tenant compte de la relation des individus et des communautés avec l'écosystème environnant.
- Nous collaborons étroitement avec nos partenaires de la société civile et des communautés, pour plaider en faveur d'un changement de politique, sans négliger le secteur privé ou les institutions publiques des pays touchés et les donateurs internationaux.
- Nous soutenons la transformation des systèmes alimentaires dans nos actions de plaidoyer et dans nos activités.

17. <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/>

PRINCIPE 3.2: Nous transformons nos relations avec nos parties prenantes.

Les défis environnementaux nécessitent la mobilisation collective de tous les acteurs, car dans certains contextes, les efforts environnementaux d'un seul acteur peuvent limiter ou être limités par ceux des autres. Le travail en réseau sur l'environnement et le climat doit être renforcé, notamment par un engagement local et en particulier par des organisations dirigées par des femmes.

Nous invitons toutes nos parties prenantes (participants aux programmes, donateurs publics et privés, employés et collaborateurs, communauté humanitaire, gouvernements et institutions publiques, partenaires, médias, concurrents, grand public et fournisseurs) à s'aligner sur la présente politique environnementale, en informant, soutenant et concevant des pratiques à faible impact environnemental. Nous encourageons les performances environnementales de nos parties prenantes et recherchons des normes environnementales élevées pour ces performances. Nous échangeons avec les parties prenantes et apprenons d'elles en utilisant les meilleures pratiques.

Pour nos partenaires non commerciaux, nous proposons des formations et des ressources pour faciliter leur mise en conformité à ce cadrage. Nous sensibilisons et prenons des mesures lorsque de potentiels risques environnementaux importants sont détectés. Nous informons les bénéficiaires de dons de la composition des produits et de la meilleure façon de les gérer après utilisation ou en cas de casse.

NORMES MINIMALES :

- Lorsque nous nous engageons avec les parties prenantes, y compris dans tous les documents et modèles mis à leur disposition, nous portons clairement la présente politique et cherchons à obtenir l'alignement des parties prenantes sur celui-ci si elles ont des pratiques moins vertueuses ou engagements moins ambitieux.
- Nous informons les parties prenantes lorsque nous détectons des problèmes environnementaux à haut risque ou à fort impact.
- Les projets impliquant un don d'appareils ou de produits électriques ou électroniques ayant un impact potentiel sur l'environnement font l'objet d'une enquête sur les filières locales de gestion des déchets électroniques, et des messages de sensibilisation sont donnés aux bénéficiaires de ce don concernant les réparations ou la fin de vie des appareils et produits.

PRINCIPE 3.3: Nous investissons dans les compétences et les systèmes afin de systématiser notre sensibilisation au climat et à l'environnement, et d'être en capacité de rendre compte de nos progrès.

Nos employés doivent avoir les connaissances de base pour intégrer les dimensions environnementales dans leur tâches et conceptions, et des spécialistes sont disponibles au sein de l'organisation pour prendre en charge des questions spécifiques ou plus complexes. Notre personnel se familiarise avec la présente politique environnementale et les normes minimales afin de garantir une mise en œuvre efficace de ces principes.

Nous intégrons une composante environnementale dans les processus les plus importants, y compris toutes les phases du cycle de projet : achats, formation, recrutement, systèmes d'information, responsabilité, études, recherche et incidence, et développement de la stratégie annuelle et des stratégies pays.

Chaque année, nous documentons nos performances environnementales et les progrès que nous réalisons dans notre lutte contre la faim, dans le contexte de la crise climatique.

NORMES MINIMALES :

- Nous assurons une formation continue à notre personnel et apprenons aux nouveaux embauchés à intégrer les aspects environnementaux et climatiques dans nos projets, nos opérations et nos pratiques de travail.
- Nous intégrons une dimension environnementale dans toutes les procédures organisationnelles.
- Nous mesurons et publions notre impact et nos performances environnementales.
- Nous rendons compte chaque année de nos progrès dans la lutte contre la faim dans le contexte de la crise climatique.

BIBLIOGRAPHIE

- La déclaration de Rio (1992)
- L'Accord de Paris – COP21 (2015)
- GIEC Rapport Special – Changement Climatique & Terres émergées (2018)
- GRAIN (2011) Alimentation et Changement Climatique: Le lien oublié. Against the Grain, Septembre 2011
- Martens, et al (1995) Impact potentiel du changement climatique mondial sur le risque de paludisme. Environmental Health Perspectives, volume 103, numéro 5.
- Patz, et al (1998) Potentiel épidémique de la dengue tel que projeté par les modèles de circulation générale du changement climatique mondial. Environmental Health Perspectives, 106 (3) : 147-153
- Kolstad, et al (2011) Incertitudes associées à la quantification des impacts du changement climatique sur la santé humaine : A Case Study for Diarrhoea. Environmental Health Perspectives, volume 119, numéro 3, 299-305.
- Pascual, et al (2000) Dynamique du choléra et de l'Oscillation sud El Niño. Science 289, 1766-1769
- Patz, et al (2005) Impact du changement climatique régional sur la santé humaine. Nature 438, 310-317
- McMichael, et al (2006) Changement climatique et santé humaine : risques actuels et futurs. The Lancet, volume 367, numéro 9513, 11-17 mars 2006, pages 859-869.
- Costello, et al (2009) Gérer les effets du changement climatique sur la santé. The Lancet, Volume 373, No. 9676, p1693-1733
- Watson, et al (2007). Les épidémies après les catastrophes naturelles. Emerging Infectious Diseases, 13(1),1
- Callaghan, et al (2007) Problèmes de santé des femmes et des nourrissons en cas de catastrophe naturelle : Leçons de l'ouragan Katrina. Maternal and Child Health Journal, Volume 11, Issue 4, pp 307-311

**POUR LA NOURRITURE.
POUR L'EAU.
POUR LA SANTÉ.
POUR LA NUTRITION.
POUR LE SAVOIR.
POUR LES ENFANTS.
POUR LES COMMUNAUTÉS.
POUR TOUT LE MONDE.
POUR TOUJOURS.
POUR L'ACTION.
CONTRE LA FAIM.**



CANADA

Action contre la Faim
720 Bathurst St. - Suite 500
Toronto, ON - M5S 2R4
www.actioncontrelafaim.ca

FRANCE

Action contre la Faim
14-16 boulevard de Douaumont
75017 Paris
www.actioncontrelafaim.org

ÉTATS-UNIS

Action Against Hunger
One Whitehall Street 2F
New York, NY 10004
www.actionagainsthunger.org

ESPAGNE

Acción Contra el Hambre
C/ Duque de Sevilla, 3
28002 Madrid
www.accioncontraelhambre.org

ROYAUME-UNI

Action Against Hunger
First Floor,
Rear Premises, 161-163 Greenwich
High Road,
London, SE10 8JA
www.actionagainsthunger.org.uk